

LES GRANDES VAGUES MIGRATOIRES EN FRANCE

› Catherine Wihtol de Wenden

La France est le plus ancien pays d'immigration en Europe, car, frappée plus tôt que ses voisins européens par le déclin démographique à un moment d'expansion industrielle, elle a eu recours à l'immigration dès la seconde moitié du XIX^e siècle. Il s'est agi d'une immigration de voisinage, puis du recours à la main-d'œuvre coloniale et enfin de flux récents provenant de la globalisation des migrations. Certaines nationalités ont particulièrement alimenté l'immigration en France : les Belges, les Allemands, les Italiens, les Portugais et les Algériens, rejoints en nombre par les Marocains. Ces flux ont tantôt été encouragés tantôt dissuadés au fil des tendances des politiques migratoires, françaises et européennes. En revanche, l'émigration française vers l'étranger est restée faible, du fait de la faible natalité des Français entre 1850 et 1945, d'une importante population rurale qui migrait surtout à l'intérieur du pays et de la situation économique plus favorable que dans les pays d'Europe du Sud.

On peut découper les grandes vagues migratoires en France en plusieurs périodes, en fonction de l'homogénéité du paysage des migrations et du contexte institutionnel : de 1850 à 1918, de 1919 à 1945, de 1945 à 1974, de 1974 à aujourd'hui.

De 1850 à 1918 : les débuts du recours à l'immigration

On ne connaît le nombre d'étrangers en France que depuis 1851, date du recensement qui distingue pour la première fois les Français des étrangers parmi la population vivant en France. Trois cent mille étrangers sont alors recensés, alors que l'on ne connaissait auparavant leur présence que par leur participation à des révolutions ou des émeutes contre les coups d'État (1830, 1848, 1851). Dès 1789, certains étrangers s'étaient illustrés comme soutiens à la cause révolutionnaire comme Thomas Paine et Anarcharsis Clootz, l'un et l'autre membres de la Constituante, et avaient été élevés à la qualité de citoyen. Le déclin démographique s'est amorcé depuis la fin du XVIII^e siècle et a montré ses effets au début de la révolution industrielle : alors que l'expansion économique est au rendez-vous à partir du Second Empire, la France manque de bras. Les Belges (comme dans *Germinal*, d'Émile Zola), les Suisses, puis les Allemands sont les premiers à venir travailler dans les mines, dans l'artisanat, dans les services domestiques. Parmi les Allemands, il convient de signaler une population juive dans la confection dès la fin du XIX^e siècle à Paris. Quelques commerçants algériens sont signalés également, mais leur nombre est mal connu. Déjà une concurrence s'installe dans les esprits entre Français et Italiens, qui se traduit par les « vèpres marseillaises », une chasse à l'homme sanglante à Marseille et la tuerie d'Aigues-Mortes, un règlement de comptes sur fond de rivalité dans les salines de la ville en 1893. En 1898, l'affaire Dreyfus illustre au grand jour le climat de xénophobie et d'antisémitisme qui désigne derrière le juif le traître, celui qui a commerce avec l'ennemi (allemand), bien que Dreyfus fût

Catherine Wihtol de Wenden est politologue et sociologue, directrice de recherche au CNRS. Dernier ouvrage publié (avec Camille Schmoll et Hélène Thiollet) : *Migrations en Méditerranée* (CNRS Éditions, 2015).
> catherine.wihtoldewenden@sciencespo.fr

un officier français. Quelques revues, comme *l'Économiste français*, dirigé par Paul Leroy-Beaulieu, sont le reflet d'un débat qui oppose les courants pro-immigration, patronat notamment mais aussi populationnistes, et le courant nationaliste, inquiet de la « dénationalisation » de la France. La loi de 1889, qui ouvre la nationalité française aux enfants nés en France de parents étrangers, marque la mesure de la nécessité de « faire des Français avec les étrangers », comme on disait alors, pour des raisons démographiques et militaires, dans l'éventualité d'un conflit franco-allemand, car la France manquait aussi de soldats. À cette époque en effet l'Allemagne avait connu une forte croissance démographique à cause de la politique sociale et de santé menée en Prusse et dans les autres Länder, qui s'est traduite par une réduction drastique de la mortalité infantile plutôt que par l'augmentation du nombre des naissances. On compte un million d'étrangers en France en 1900. Les nationalités les plus nombreuses sont toujours les frontaliers, Allemands et Belges.

Dans le même temps, des Français sont partis hors de métropole : les Alsaciens et Lorrains après 1870 du fait de la perte de l'Alsace-Lorraine ainsi que les exilés, quarante-huitards, participants au coup d'État du 2 décembre 1851 contre la prise du pouvoir par Napoléon III, conduits souvent malgré leurs réticences en Algérie pour occuper le territoire conquis depuis 1830. Une autre émigration française vers l'étranger est celle des habitants de la région de Barcelonnette pour le Mexique. Il s'est d'abord agi du départ de quelques colporteurs de tissus des Alpes qui ont tenté leur chance en vendant du tissu au Mexique, puis en le produisant et en édifiant de grands magasins à Mexico et dans quelques autres villes du pays. Leur réussite fut foudroyante, du fait de l'introduction de la mode française et de la conjoncture politique : ils ont fourni le tissu nécessaire aux troupes américaines lors de la guerre de Sécession (1865) puis ont été aidés dans leur économie monopolistique par Porfirio Diaz, le président du Mexique. Une rue de Barcelonnette porte d'ailleurs son nom et un musée du Mexique a été édifié dans cette petite ville du Sud-Est, dans la maison de famille de l'un des émigrés les plus connus, Alexandre Reynaud, père de Paul Reynaud, président du Conseil à plusieurs reprises.

Beaucoup des « Barcelonnettes » sont rentrés en France, fortune faite, d'autres sont restés au Mexique mais la vague migratoire s'épuise après les années trente.

Pendant la Première Guerre mondiale, de nouvelles nationalités commencent à être présentes sur le territoire, venues notamment des colonies soit pour participer au conflit mondial, soit pour suppléer au manque de main-d'œuvre, en partie assumé par les femmes : Maghrébins d'Algérie, de Tunisie et du Maroc et Sub-Sahariens originaires d'Afrique de l'Ouest au front, Annamites et Chinois dans les usines d'armement. Il s'y ajoutait les Français d'outre-mer, des Antilles et du Pacifique, également au front.

L'entre-deux-guerres : manque de main-d'œuvre et xénophobie

Au lendemain de la Première Guerre mondiale, la France manque de bras et doit faire face à la reconstruction du pays. Une petite partie des anciens combattants coloniaux est restée sur place, venant d'Algérie notamment, mais l'appel à l'immigration est surtout faite en direction de l'Italie et de la Pologne pour travailler dans le bâtiment (Italiens), dans les mines du Nord et de Lorraine (Italiens et Algériens), tandis que l'immigration frontalière se poursuit, chez les Belges. Ceux-ci vont remplacer les fermiers disparus en Normandie et en Bretagne, dans le teillage du lin, utilisé pour la fabrication des tissus (draps, nappes, usage industriel). Il s'agit de Flamands catholiques, appréciés par les châtelains nombreux dans ces régions. En 1930, les Italiens deviennent les plus nombreux des étrangers en France, qui compte trois millions d'étrangers. Ils sont souvent, comme les Polonais, accusés de conservatisme religieux, de violences et mal acceptés. Un ouvrage de Georges Mauco, paru en 1932 (1), fait état de la diversité des nationalités en France et hiérarchise leur aptitude au travail et à l'assimilation selon leur nationalité. Au bas de l'échelle, on trouve les Algériens et les Russes, venus après la révolution d'Octobre en 1917. Ces derniers ont grossi le flux des apatrides, alimenté dès la fin de la guerre par

les Arméniens. Le passeport Nansen, du nom de l'explorateur et diplomate norvégien Fridtjof Nansen, leur donnera un statut qui est l'ancêtre du titre de réfugié.

Malgré le climat d'euphorie des années vingt, qui valorise l'altérité (l'art « nègre » avec Joséphine Baker, par exemple, ou les cabarets russes à Paris), la crise de 1929 est le théâtre d'une violente expression de xénophobie anti-italienne et d'antisémitisme. Le docteur René Martial partage les idées de pureté raciale d'outre-Rhin et dénonce les dangers sanitaires apportés par la présence étrangère – la syphilis notamment, alors que la tuberculose est plus répandue – dans des termes peu imaginables aujourd'hui (« la maladie universelle »). D'autres auteurs, sur un ton plus scientifique, comme Alexis Carrel, s'affichent dans ce même courant. La presse xénophobe dénonce l'accaparement de la France par les juifs, avec une violence d'expression inouïe.

C'est dans ce climat qu'arrivent les premiers réfugiés fuyant les régimes autoritaires, *fuorusciti* italiens, réfugiés allemands, républicains espagnols. Beaucoup sont très mal accueillis, dans des camps comme à Rivesaltes ou à La Baume-lès-Aix. Le Front populaire ne les reçoit pas à bras ouverts mais crée un éphémère secrétariat d'État à l'immigration en 1938. Celle-ci était alors gérée depuis 1919 par le patronat, la Société générale d'immigration, qui regroupe les mines et la grande industrie et qui s'occupe du recrutement de la main-d'œuvre étrangère – Algériens exclus car, compte tenu de leur condition de coloniaux, ils sont administrés par le ministère de l'Intérieur.

Pendant la Seconde Guerre mondiale, des étrangers participent à la Résistance au sein de la Main-d'œuvre immigrée (MOI) et de plusieurs filières de résistance françaises.

Les « trente glorieuses » 1945-1974

Les lendemains de la Seconde Guerre mondiale sont une période de refondation pour la politique de l'immigration : en 1945 est remis à plat le code de la nationalité, élargissant l'accès à la nationalité

française, est créé l'Office national de l'immigration (ONI) chargé du monopole du recrutement des travailleurs étrangers en France, et est adoptée l'ordonnance sur l'entrée et le séjour des étrangers en France, toujours en vigueur malgré une multiplicité d'amendements. Le courant populationniste, représenté par le démographe Alfred Sauvy, directeur de l'Institut national d'études démographiques (Ined), a ses entrées au sommet de l'État sous la IV^e et les débuts de la V^e République. Il s'agit non seulement de développer une politique démographique, car la France est alors un pays de vieux, mais aussi de faire le tri entre les étrangers destinés à être une simple main-d'œuvre et ceux destinés à faire partie de la population française. Les Italiens, si décriés dans l'entre-deux-guerres, sont alors choisis parmi ces derniers. Quelques contingents viendront reprendre des fermes dans le Sud-Ouest, mais le « miracle économique italien » les retient chez eux. Vont alors se succéder une série de vagues migratoires pour répondre à la pénurie de bras : Espagnols puis Portugais, Yougoslaves et, côté sud, Algériens, Tunisiens, Marocains. Le besoin de main-d'œuvre est tel que beaucoup d'entreprises vont elles-mêmes chercher la main-d'œuvre à l'étranger, faisant venir clandestinement les travailleurs et les régularisant ensuite. Le flux d'immigration est considérable, et l'ONI ne contrôle qu'à peine 20 % des entrées : en 1968, 18 % seulement des immigrés sont passés par son intermédiaire, les autres s'étant fait régulariser une fois sur place à la demande des employeurs. Beaucoup de ces nouveaux venus s'entassent dans les foyers pour travailleurs immigrés (dont ceux de la Sonacotra, initialement réservés aux Algériens) et dans les bidonvilles qui cernent les grandes villes de France : Paris, Lyon, Marseille, Nice. Une opération massive de démolition sera menée par Jacques Chaban-Delmas, Premier ministre, et les immigrés vont être logés dans les grands ensembles, des tours et des barres HLM construites pour des Français actifs en manque de logement qui choisissent ensuite de faire construire des pavillons et laissent ces logements aux immigrés. La suite est connue : c'est le début de l'histoire des banlieues urbaines. Des grèves de la faim commencent à s'égrener au début des années soixante-dix, à la fois pour lutter contre l'arrêt des régularisations en 1972 (les circulaires Marcellin-Fontanet) et contre la résorption

des bidonvilles. Mais le grand changement vient de la décision, en 1974, de suspendre l'immigration de travail, au début du septennat du président Valéry Giscard d'Estaing.

De 1974 à aujourd'hui : la France, un pays d'immigration malgré lui

La suspension de l'immigration de travail salarié, survenue en réponse à la crise économique de 1973 liée à la hausse du prix du pétrole, a pour effet d'entraîner progressivement le regroupement familial d'immigrés hier célibataires qui faisaient des allers-retours réguliers dans leur pays d'origine. Désormais, face à une mobilité devenue plus difficile, ils accélèrent un mouvement qui s'était déjà développé antérieurement, dès la fin des années soixante. Le nouveau Secrétaire d'État à l'Immigration Paul Dijoud lance trente mesures pour l'intégration des étrangers, un terme emprunté au discours utilisé en Algérie coloniale par Jacques Soustelle. Une politique de retour est menée en 1977 par son successeur Lionel Stoléru, proposant un million de centimes aux candidats au retour. Ce sera un échec, ceux que l'on voulait faire partir, les Maghrébins, déclinant l'offre, sous l'influence de l'Algérie consciente de la perte de leurs droits et en proie au chômage, et ceux que l'on voulait garder, les Espagnols et les Portugais, repartant plus volontiers chez eux. Au recensement de 1975, pour la première fois, le nombre des étrangers non européens est supérieur à celui des étrangers européens, du fait de l'arrivée depuis les années soixante-dix de Turcs, de Tunisiens et de Marocains. Les Portugais sont les plus nombreux au recensement de 1982 : huit cent mille, arrivés souvent clandestinement après avoir fait le « saut » des Pyrénées avec un « passeport de lapin » car le gouvernement de Salazar limitait l'émigration, alors que les Algériens circulaient librement entre la France et l'Algérie aux termes des accords d'Évian et cela jusqu'en 1973, quand une décision unilatérale de l'Algérie arrête l'émigration suite à un accident xénophobe à Marseille.

La politique migratoire, qui intéressait peu le débat public, commence à devenir un objet politique à partir des années quatre-vingt : des émeutes dans les banlieues soulignent le mal-être d'une partie des

« seconde génération », nées en France ou arrivées jeunes, qui se mobilisent contre les discriminations policières et les morts dans les quartiers immigrés et contre la « double peine », le fait de renvoyer dans leur pays d'origine de jeunes condamnés étrangers au terme de leur séjour en prison en France. À partir de 1980, alors qu'aucune loi n'avait été votée sur l'immigration, depuis 1945, l'essentiel des décisions s'effectuant par circulaires, notes, telex, chaque changement gouvernemental va se traduire par une nouvelle loi sur l'immigration, souvent pour réduire les conditions d'entrée et de séjour des étrangers. Aux élections municipales de 1983, Jean-Marie Le Pen fait une percée aux élections municipales et désormais son parti donnera le ton à l'opinion publique. Après une période d'ouverture, marquée par les lois socialistes de 1981 (entrée et séjour des étrangers, liberté d'association) et de 1984 (carte de séjour de dix ans pour les résidents), l'arrivée de Charles Pasqua au ministère de l'Intérieur se traduit par une législation restrictive (lois de 1986 et de 1993). C'est dans cette loi de 1993 que, pour la première fois, le dispositif européen de l'immigration entre dans la législation française. Deux vagues de régularisations dites massives sont effectuées face à la montée des revendications des sans-papiers : en 1982 et en 1997, mais avec des chiffres limités (cent quarante-trois mille et quatre-vingt-dix mille) par rapport aux pays européens du sud (Italie, Espagne, Portugal, Grèce). Il s'agit surtout d'Africains et de Chinois. Des politiques de retour-réinsertion avec un pécule sont mises en œuvre, sans grand succès. La chute du mur de Berlin a peu d'impact sur l'immigration en France, qui est en deuxième ligne par rapport à l'Allemagne et reçoit peu de nouveaux venus. Le droit de la nationalité fait l'objet d'un long débat sur la limitation du droit du sol, un thème développé par le Front national, avec une législation dans ce sens en 1993 et au contraire un retour au *statu quo* de l'équilibre entre le droit du sol et le droit du sang en 1998.

À l'aube des années deux mille, le climat est à la frilosité et au durcissement des positions. Bien que la France soit tenue de mettre en œuvre la directive européenne relative à la lutte contre les discriminations de 1999, par des lois de 2001 et 2002 essentiellement relatives à la lutte contre les discriminations au travail, la question est à l'ordre du jour. Le gouvernement Jospin crée en 2000 la Commission nationale de déontologie de la sécurité et les discriminations commises par

les institutions d'autorité apparaissent au grand jour. C'est d'ailleurs sur ce thème, associé au sentiment de non-respect des principes républicains d'égalité et de fraternité, qu'éclatent les émeutes urbaines de 2005, à Clichy-sous-Bois, qui ne se réclament en rien de l'islam, certains émeutiers étant d'ailleurs de religion chrétienne.

Le début du quinquennat de Nicolas Sarkozy en 2007 ouvre la voie à un questionnement sur l'identité nationale. Le nouveau ministère de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Co-développement est le point de départ d'une politique de l'immigration inspirée par l'accent sécuritaire et un nouveau questionnement sur ce que signifie être français, un débat qui n'aboutira pas. Un Pacte européen sur l'immigration et l'asile, piloté par Brice Hortefeux, ministre de l'Immigration, définit en 2008 cinq objectifs : la lutte contre l'immigration irrégulière, le contrôle des frontières et la lutte contre le trafic du passage, la réponse par l'immigration aux besoins du marché du travail, l'harmonisation du droit d'asile et la coopération pour le développement avec les pays d'origine. De nombreux accords de réadmission des migrants sont signés avec les pays d'origine, mais l'ensemble du dispositif ne parvient, ni en France ni en Europe, à endiguer le flux des sans-papiers : le site de Calais-Sangatte perdure, malgré les tentatives réitérées d'éradication de la « jungle » proche du tunnel sous la Manche. L'affaire Mohammed Merah, un acte de terrorisme à Toulouse contre les militaires et les juifs, clôt le quinquennat au printemps 2012.

On entre alors dans l'actualité immédiate : afflux des demandeurs d'asile de Syrie, d'Irak, de la Corne de l'Afrique et du Kosovo vers les pays européens, la France faisant partie, derrière l'Allemagne, des pays d'accueil recevant le plus de demandeurs d'asile en Europe, la reprise du terrorisme avec la tuerie de *Charlie Hebdo* en janvier 2015 et celle du 13 novembre 2015, par un groupe armé formé par Daesh. Ces épisodes meurtriers n'affectent cependant pas la longévité de l'expérience migratoire de la France ni la détermination affichée de respecter les principes républicains qui animent ses gouvernants et ses associations, malgré les clivages et le difficile respect de ces principes dans les lieux d'exclusion sociale.

1. Georges Mauco, *les Étrangers en France et le problème du racisme*, La Pensée universelle, 1977.